



La mitsvah de la reproduction

Fructifiez et multipliez !

בראשית פרק א

כח וַיְבָרֶךְ אֱתֶם, אֱלֹהִים, וַיֹּאמֶר לָהֶם אֱלֹהִים פְּרוּ וּרְבוּ וּמְלֵאוּ אֶת-הָאָרֶץ, וְכִבְשׁוּהָ; וַרְדּוּ בְדִגְתַּי הַיָּם, וּבְעוֹף הַשָּׁמַיִם, וּבְכָל-חַיָּה, הַרְמֵשֶׁת עַל-הָאָרֶץ:

Genèse chapitre 1

28. Dieu les bénit et il leur dit : Fructifiez et multipliez et emplissez la terre et conquérez-la. Et dominez les poissons de la mer, les oiseaux des cieux et tous les animaux qui rampent sur la terre.

מסכת יבמות פרק ו

[ו] לא ייבטל אדם מפרייה ורבייה, אלא אם כן יש לו בנים. בית שמאי אומרין, שני זכרים; ובית הלל אומרין, זכר ונקבה, שנאמר "זכר ונקבה, בראם".

Traité Yébamoth chapitre 2

Un homme ne se dispensera pas d'accomplir le commandement de "fructifiez et multipliez", sauf s'il a déjà des enfants. Beth Shamaï enseigne : deux fils. Beth Hillel enseigne : un garçon et une fille, comme il est dit : mâle et femelle Il les créa ».

Remarque :

Ici l'acte naturel de procréation (instinct de survie de l'espèce) est transformé en commandement positif qui ouvre sur un débat talmudique. La halakha tranchera comme Hillel.

Sources : Traduction Philippe Haddad